

**COMMUNE  
DE  
L'ESCARENE**

Le 21 août 2020

**ARRETE**

N° 241 /2020

**Le Maire de L'ESCARENE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par les présidents de l'association TDF Sport et de A.S.O. en vue d'obtenir l'autorisation de passage de la course cycliste TOUR DE FRANCE le Dimanche 30 août 2020,

Vu l'arrêté 235/2020 du 17 août 2020,

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs d'interdire le stationnement hors emplacements autorisés ou matérialisés et de réglementer la circulation sur les voies empruntées par cette course,

Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté 235/2020 du 17 août 2020 est modifié comme suit : Le stationnement sera interdit des deux côtés des voies empruntées par les coureurs cyclistes (hors parking pharmacie) du **Samedi 29 août 2020 22 H 00 au Dimanche 30 août 2020 18 H 00** :

- carrefour RD 2566 – RD 2204

- RD 2204 (du 12 RD 2204 au 54 rue du Château)

- trois places zone bleue sise devant l'ancien groupe scolaire les Tilleuls

**La circulation sera interdite à partir de 12 H 30 (soit 2 heures avant le passage de la caravane) et sera rétablie 1 heure après le passage du dernier coureur et de la voiture balai (18 H 00).**

**Cette interdiction ne concerne pas les véhicules de secours, d'urgence et de gendarmerie.**

Article 2 : Les piétons empruntant les parcours devront obligatoirement se soumettre aux injonctions des signaleurs.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur, avec enlèvements de véhicules

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie de L'ESCARENE et Messieurs les Présidents de l'association TDF Sport et d'A.SO. sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie pour information sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de L'ESCARENE.

Le Maire  
DONADEY



Mairie de l'Escarene  
Place d'Audiffret 06440 L'ESCARENE

Tél. : 04 93 91 64 00 - Fax. : 04 93 91 64 01

Site : www.escarene.fr – email : mairie@escarene.fr

**COMMUNE  
DE  
L'ESCARENE**

Le 17 août 2020

**ARRETE**

N° 235 /2020

**Le Maire de L'ESCARENE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par les présidents de l'association TDF Sport et de A.S.O. en vue d'obtenir l'autorisation de passage de la course cycliste TOUR DE FRANCE le Dimanche 30 août 2020,

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs d'interdire le stationnement hors emplacements autorisés ou matérialisés et de réglementer la circulation sur les voies empruntées par cette course,  
Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

Article 1 : Le Dimanche 30 août 2020 de 09 H 00 à 18 H 00, le stationnement sera interdit (hors emplacements autorisés et matérialisés) des deux côtés des voies empruntées par les coureurs cyclistes :

- carrefour RD 2566 – RD 2204
- RD 2204 (du 12 RD 2204 au 54 rue du Château)
- trois places zone bleue sise devant l'ancien groupe scolaire les Tilleuls

**La circulation sera interdite à partir de 12 H 30 (soit 2 heures avant le passage de la caravane) et sera rétablie 1 heure après le passage du dernier coureur et de la voiture balai (18 H 00).**

**Cette interdiction ne concerne pas les véhicules de secours, d'urgence et de gendarmerie.**

Article 2 : Les piétons empruntant les parcours devront obligatoirement se soumettre aux injonctions des signaleurs.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur, avec enlèvements de véhicules

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie de L'ESCARENE et Messieurs les Présidents de l'association TDF Sport et d'A.SO. sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie pour information sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de L'ESCARENE.

Le Maire,

Docteur  MONADEY

Mairie de l'Escarène

Place d'Audiffret 06440 L'ESCARENE

Tél. : 04 93 91 64 00 - Fax. : 04 93 91 64 01

Site : [www.escarene.fr](http://www.escarene.fr) – email : [mairie@escarene.fr](mailto:mairie@escarene.fr)